

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 11 décembre 2021 à 17h00, à la
Maison Vallier**

Ouverture de séance par : M. Jérémie Veillard, *Vice-président*
remplaçant de Mme Mélissa Cravero, démissionnaire

Présidence du Conseil général : M. Luciano Cravero

Présences : Effectif : 24 **Est excusé :** M. Luca Bertola
À l'appel : 23
Excusés : 1

Sont également présents :

M. Michel Froidevaux, Vice-Président du Conseil communal
Mme Isabelle Garcia, Secrétaire du Conseil communal
M. Joël Boulogne, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Christelle Petermann, Comptable
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Sont excusés : M. Jean-Bernard Simonet, Président du Conseil communal
Mme Laure Persoz, Vice-secrétaire du Conseil communal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021 (pages de 1 à 13)
3. Nomination d'un-e président-e pour la période du 11 décembre 2021 au 30 juin 2022 en remplacement de Melissa Cravero, démissionnaire
 - 3a) Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du Syndicat de la Communauté des eaux Neuchâteloises (CEN) en remplacement de Melissa Cravero, démissionnaire
 - 3b) Nomination d'un-e membre à la commission ETUD, en remplacement de Nicolas Ruedin, démissionnaire
 - 3c) Nomination d'un-e membre à la commission PAL, en remplacement de Nicolas Ruedin, démissionnaire
4. Examen et adoption du budget 2022
5. Rapport et arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 3'450'000.00 suite aux inondations du 22 juin 2021 (pages de 14 à 17)

6. Rapport et arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.00 en vue de la réalisation du plan d'aménagement local (PAL) (pages de 18 à 20)
7. Rapport et arrêté relatif à la perception de la taxe des chiens (pages de 21 à 23)
8. Points en suspens – informations du Conseil communal
9. Divers

1. Correspondance - Appel

M. J. Veillard, Vice-président :

Il est actuellement 17h00.

J'ai le plaisir d'ouvrir notre Conseil général de ce soir et vous souhaite une cordiale bienvenue. Nous allons commencer par le point 1, la correspondance. Avant toute chose, je vous remercie lors de vos interventions de bien vouloir parler proche du micro afin que que l'on vous entende correctement dans l'enregistrement.

Les correspondances reçues sont les suivantes :

- Démissions au 29 octobre 2021 et 4 décembre 2021 de Mme Mélissa Cravero du Conseil général et de la CEN. Remerciements.
Lecture des lettres par M. Jérémie Veillard
- Démissions au 29 novembre 2021 de M. Nicolas Ruedin du Conseil général et des commission ETUD et PAL. Remerciements.
Lecture de la lettre par M. Jérémie Veillard

M. L. Cravero :

Monsieur le Vice-président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier propose de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter :

- La nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du Syndicat de la Communauté des eaux Neuchâteloises (CEN) en remplacement de Mme Melissa Cravero, démissionnaire

Mme B. Gyger :

Le groupe PLR propose de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter deux autres points, à savoir:

- Nomination d'un-e membre à la commission ETUD, en remplacement de M. Nicolas Ruedin, démissionnaire
- Nomination d'un-e membre à la commission PAL, en remplacement de M. Nicolas Ruedin, démissionnaire.

Il nous semble en effet important que la place vacante au sein de ses deux commissions soit pourvue sans délai. Le groupe PLR vous remercie de bien vouloir accepter ces modifications à l'ordre du jour.

M. J. Veillard, Vice-président :

Nous vous rappelons qu'une modification de l'ordre du jour doit avoir minimum les deux tiers des votes. Nous pouvons passer à l'appel. Je passe la parole au secrétaire.

Appel selon la liste des présences par M. L. Demarta+

Est excusé : M. Luca Bertola

À l'appel : 23 personnes présentes et 1 excusé. La majorité absolue est de 12. La majorité des deux tiers pour la modification de l'ordre du jour est à 16.

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver les modifications apportées à l'ordre du jour sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à la majorité absolue.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021

M. J. Veillard, Vice-président :

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 10 juin 2021 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous approuvez ce procès-verbal. Remerciements pour la rédaction de celui-ci.

3. Nomination d'un-e président-e pour la période du 11 décembre 2021 au 30 juin 2022 en remplacement de Melissa Cravero, démissionnaire

M. J. Veillard, Vice-président :

Je passe la parole aux groupes. Les groupes proposent :

M. D. Guerne :

Monsieur le Vice-président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier propose la candidature de Monsieur Luciano Cravero en remplacement de Madame Melissa Cravero, démissionnaire.

M. J. Veillard, Vice-président :

Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, celles et ceux d'entre vous qui approuvent la nomination de Monsieur Luciano Cravero en tant que Président du Conseil général sont priés de se manifester en levant la main.

Monsieur Luciano Cravero est élu à l'unanimité. Félicitations.

Je laisse la place au Président.

M. L. Cravero, Président :

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence de notre Conseil. La situation est un peu particulière, puisque je succède à ma fille qui a quitté le nid familial pour vivre de nouvelles aventures. Je suis néanmoins très fier de son engagement et de ce qu'elle a apportée. Notamment, en étant l'initiatrice de la motion sur les transports publics et celle de la biodiversité dans notre village.

Cela montre que les jeunes peuvent faire changer les choses lorsqu'ils s'engagent en politique. Ils sont écoutés et respectés. C'est dommage qu'ils n'y en aient pas plus qui soient prêts à s'engager pour écrire leur avenir. Pourquoi sont-ils si peu nombreux dans les différentes instances politiques, alors qu'ils ont été des dizaines de milliers à descendre dans les rues pour défendre le climat ! J'espère que les choses vont changer, car nous avons grandement besoin de nouvelles forces vives pour notre village et notre planète.

J'ai le plaisir de faire partie de ce conseil depuis environ 16 ans et je suis très heureux de constater que la bienveillance et l'engagement pour le village, permettent à chacun de se sentir bien au Conseil général, comme dans les Commissions. Si la rue permet d'infléchir la pensée, c'est bien en politique qu'il faut s'engager pour que les changements puissent s'opérer. Alors je tiens à vous dire merci, chers élus de nos deux conseils pour votre engagement pour la Commune. Faisons que cette bonne entente continue de nous guider.

Nous allons maintenant reprendre l'ordre du jour.

**3a) Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du Syndicat de la
Communauté des eaux Neuchâteloises (CEN) en remplacement de
Melissa Cravero, démissionnaire**

M. L. Demarta :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier propose la candidature de Monsieur Sylvain Persoz pour le Conseil intercommunal du Syndicat de la Communauté des eaux Neuchâteloises (CEN)
Monsieur Sylvain Persoz est élu à l'unanimité.

**3b) Nomination d'un-e membre à la commission ETUD, en remplacement de Nicolas
Ruedin, démissionnaire**

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de Madame Gabrielle Humbert-Droz en tant que membre de la Commission ETUD en remplacement de Monsieur Nicolas Ruedin, démissionnaire

Madame Gabrielle Humbert-Droz est élue à l'unanimité.

3c) Nomination d'un-e membre à la commission PAL, en remplacement de Nicolas Ruedin, démissionnaire

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de Madame Laila Cinotti en tant que membre de la Commission de la révision du PAL en remplacement de Monsieur Nicolas Ruedin, démissionnaire.

Madame Laila Cinotti est élue à l'unanimité.

4. Examen et adoption du budget 2022

M. L. Cravero, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ce budget 2022 n'a pas été établi facilement, vous imaginez bien. Ce n'était pas simple et j'aimerais déjà d'emblée remercier notre comptable, Madame Christelle Petermann, notre administrateur Monsieur Raphaël Constantin, la Commission financière ainsi que mes collègues. Le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 202'980.- pour un budget total de CHF 9'229'115.-. C'est le deuxième meilleur résultat sur les 4 ans. On se console comme on peut.

Quelles sont les conséquences des inondations du 22 juin sur notre budget 2022. Je pense que toutes et tous nous nous sommes posés cette question. Il faut pour comprendre cela, distinguer 2 éléments. Il faut distinguer la phase d'urgence, son crédit d'urgence. Qui a commencé avec la catastrophe et qui se terminera, du point de vue calendrier, le 31 décembre 2021.

La phase qui suivra, c'est une phase de protection contre les crues.

L'urgence, nous autorise à débiter les travaux d'emblée, dès la suite des événements. Ceux-ci ont commencé dans la nuit même de la catastrophe. Nous avons obtenu l'accord de la Commission

financière le 23 juin 2021 par courriel sauf erreur de ma part. A ce jour, un peu plus de 2 millions ont été dépensés par notre Commune pour payer les travaux ayant déjà été faits. Nous parlerons au point suivant du crédit. Les dépenses figureront dans les comptes 2021, que nous traiterons au mois de juin de l'année prochaine. Ces comptes seront représentés dans chacun des chapitres sous les fonctionnelles correspondantes aux événements et sous les comptes «38 » qui sont les charges extraordinaires (factures que l'on paie), et les comptes « 48 » qui seront les recettes, à savoir les subventions.

Concernant les protections contre les crues, la phase qui commencera le 1^{er} janvier 2022, les coûts sont estimés à CHF 5'000'000.- dans un premier temps et pour l'année suivante à CHF 1'000'000.-. Ce n'est pas évident d'estimer ça, mais on a pris vraiment les renseignements nécessaires, nous avons accordé beaucoup de temps pour arriver le plus proche possible de la cible, sans être en dessous bien sûr.

Alors il faudra déroger au frein à l'endettement, vous le comprenez d'emblée avec ces 5 millions demandés en 2022. Je rappelle pour mémoire que l'on a CHF 1.2 millions de capacité d'investissement par année et donc avec ces CHF 5'000'000.-, il va falloir déroger. Cela se passera lors de la première demande de crédit, et il faudra que vous acceptiez (ou pas) de déroger au frein à l'endettement, à raison des deux tiers des membres présents. Voilà ce que je voulais vous communiquer en guise de préambule. Si vous n'avez pas de question, on pourra commencer, sur proposition de notre Président, la lecture du cahier du budget.

Lecture du Budget 2022 par M. M. Froidevaux

M. L. Cravero, Président :

Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, nous tenons à remercier notre comptable Christelle Petermann, l'administrateur Raphaël Constantin, les conseillers communaux et la Commission financière. Ensemble, ils ont su mener à bien l'établissement du budget, un exercice très délicat et d'autant plus difficile que notre marge de manœuvre est limitée, ce qui n'est pas nouveau, et particulièrement ardu à la suite des inondations du 22 juin 2021 ou encore en raison des inconnues liées aux crises sanitaire et économique.

Ce 6^{ème} budget établi sous MCH2 reste déficitaire, mais est meilleur d'environ 20% que le budget 2021.

Quelques remarques portant sur le budget 2022.

Concernant la scolarité obligatoire, nous constatons qu'uniquement en raison d'une hausse du nombre d'élèves de Cressier dans chaque cycle, le montant des frais par élève étant identiques au budget 2021, la part communale au Syndicat de l'Éoren augmente globalement de CHF 75'000.-.

Nous devons malheureusement également enregistrer une hausse de la part communale à l'aide sociale de quelque CHF 26'000.-.

Les secteurs que nous pouvons maîtriser et où il est possible de réaliser des économies concernent presque exclusivement l'entretien de notre patrimoine. Les travaux prévus en 2022 liés au Château, à la Maison Vallier et au Collège ainsi que ceux portant sur l'entretien des routes et des ouvrages d'aménagement sont à notre avis tout à fait judicieux. Les montants restent d'ailleurs dans la fourchette des prévisions des années précédentes.

A noter encore que grâce à la réalisation de la centrale photovoltaïque sur le toit du collège, les frais liés à l'énergie du Centre scolaire diminuent de CHF 10'000.-.

Les revenus fiscaux globaux augmentent de CHF 72'000.-, chiffre qui se base comme par le passé et en raison de la situation économique instable, sur une estimation prudente.

Nous relevons en outre que le montant global à recevoir dans le cadre de la péréquation financière et de la compensation des charges liée à une nouvelle clé de répartition sera supérieur de CHF 9'000.-.

Finalement, les revenus financiers augmentent de quelques CHF 65'000.- comparés au budget 2021.

Quant au budget des investissements, il est à relever que le montant de CHF 5'000'000.- est inscrit pour permettre d'effectuer les travaux de sécurisation et de prévention en amont et au centre du village à la suite des inondations du 22 juin écoulé. Avant de voter les différentes demandes de crédit y relatif, il appartiendra donc à notre législatif de nous prononcer sur la dérogation au frein à l'endettement.

Selon les indicateurs financiers, l'excédent de charges de CHF 202'980.- du budget de fonctionnement 2022 est considéré comme modéré compte tenu du degré de couverture des revenus déterminants. La fortune communale, heureusement bien reconstituée, nous permet d'absorber cet excédent de charges.

Notre taux d'endettement net, notre part des charges d'intérêts et notre dette brute par rapport aux revenus continuent d'être qualifiés de « bon ».

La proportion des investissements est sans surprise considérée étant très élevée,

La part du service de la dette est toujours acceptable, la dette nette par habitant est considérée étant « moyen ». Cependant, notre taux d'autofinancement ainsi que le poids des intérêts passifs restent faibles.

Bref, nos indicateurs financiers sont globalement très bons par rapport à la moyenne cantonale.

Toutefois, l'avenir financier nous inquiète très fortement. Dès l'année 2023, il s'agira d'amortir non seulement la part du crédit net des travaux d'urgence à charge des comptes de fonctionnement mais également la part nette du crédit de sécurisation et de prévention investie en 2022. Tous ces montants sont pour l'instant encore inconnus.

Le grand défi des années à venir sera de maintenir le coefficient fiscal actuel à 77.

Cela dit, le groupe PLR acceptera le budget 2022 dans la version soumise ce jour et réitère ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et à sa présentation détaillée et bien commentée. Merci de votre attention.

M. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance du budget 2022. Présentant une amélioration par rapport au budget 2021, il prévoit cependant toujours un déficit de près de CHF 203'000.-, pour des charges d'un peu plus de CHF 9'200'000.-. Je n'entrerai pas dans les détails qui ont été largement et très bien présentés par ma préopinante, mais le résultat présenté reflète malheureusement le peu de marge de manœuvre dont dispose actuellement notre Commune. Marge de manœuvre qui sera encore restreinte ces prochaines années, tant les importants travaux en lien avec la catastrophe de juin, qui va impacter nos capacités financières et donc l'investissement futur.

Notre groupe acceptera ce budget. Il souhaite adresser ses sincères remerciements au personnel de l'administration communale pour la qualité des documents et les réponses apportées. Il remercie également le Conseil communal pour les importants efforts fournis et la recherche constante de solution.

Notre groupe reste cependant inquiet, quant à la capacité de notre commune dans la configuration actuelle, à pouvoir faire face aux défis urgents de notre monde, soit les défis climatiques, sanitaires et sociaux qui impliquent des efforts particulièrement importants de la part des collectivités publiques. Je vous remercie de votre attention.

Lecture de l'arrêté par M. L. Cravero

M. L. Cravero, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Le budget est accepté à l'unanimité.

<p>5. Rapport et arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 3'450'000.00 suite aux inondations du 22 juin 2021 (pages de 14 à 17)</p>

M. L. Cravero, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite dire quelques mots, le rapport étant complet. Vous avez donc une subdivision de ce tableau avec les travaux forestiers au village. Sur la section du bas « reconstruction urgente

Village », vous avez un montant de CHF 0.- qui concerne « rue Vallier compris dans centre du Village », le montant étant censé figurer ici est inclus dans le montant mentionné un peu plus haut de CHF 300'852.60 (pour la compréhension). Je n'ai pas d'autre précision, mais je suis prêt à répondre à vos questions naturellement.

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a étudié la demande de crédit d'engagement de CHF 3'450'000.- à la suite des inondations du 22 juin 2021.

A la première heure le 23 juin écoulé, conformément à l'art. 6 du Règlement communal sur les finances, les membres de la commission financière ont donné leur accord au Conseil communal pour l'engagement des moyens financiers nécessaires à l'exécution des travaux d'urgence.

Les mesures d'urgence prendront fin au 31 décembre 2021. Toujours selon l'art. 6 du Règlement communal sur les finances, il appartient maintenant au législatif de voter le crédit d'engagement y relatif. Ce crédit se base sur un tableau récapitulatif établi par le Service cantonal des ponts et chaussées. Il s'agit d'un crédit brut auquel il faudra retrancher les subventions, indemnisation d'assurances et autres recettes dont les montants ne sont pour l'heure pas encore connus.

La Loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), ni d'ailleurs aucune autre loi, ne prévoit des dispositions concernant les investissements liés à une catastrophe naturelle. Conformément aux décisions cantonales, cette dépense sera comptabilisée dans les comptes 38 (charges extraordinaires) des différentes fonctionnelles et passée au bilan par le compte 48 (revenus extraordinaires) de sorte qu'elle n'impacte pas le frein à l'endettement et les comptes de fonctionnement. Cette manière de faire a par ailleurs également été adoptée il y a deux ans pour le village de Dombresson.

Concernant l'amortissement de 2 % du crédit net, le Service des Communes part du principe qu'il ne débutera que le 1er janvier 2023, ceci en raison des conditions particulières de ce crédit et du fait que certains travaux devront encore être terminés en 2022.

A noter que la part des amortissements nets liée à l'approvisionnement en eau, au traitement des eaux usées et au traitement des eaux claires concernent des chapitres autofinancés.

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission financière accepte cette demande de crédit d'engagement de CHF 3'450'000.- munie de la clause d'urgence.

Lecture de l'arrêté par M. L. Cravero

M. L. Cravero, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Rapport et arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.00 en vue de la réalisation du plan d'aménagement local (PAL) (pages de 18 à 20)

M. L. Cravero, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pas de commentaires particulier. Je réponds volontiers aux éventuelles questions.

M. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission PAL a pris connaissance de la présente demande de crédit lors de sa séance du 30 novembre. Elle l'a préavisée favorablement à l'unanimité. Ce crédit va permettre de poursuivre les travaux, d'ores et déjà réalisés jusqu'à l'avant-projet, pour concrétiser le plan d'aménagement communal et donc doter notre Commune d'une base contraignante pour préciser et cadrer le développement à moyen terme de notre Commune.

Le prochain PAL a effectivement un horizon de 15 à 20 ans et permet de dresser les grands axes de développement de notre territoire jusqu'à environ 2040. Au-delà du plan lui-même et du règlement qui constitue les documents de base pour l'aménagement du territoire communal, les travaux qui seront menés sont également constitués, d'une part d'une vision politique avec une vision territoire, mais également d'études et de plans sectoriels qui précisent les possibilités, contraintes et faisabilité dans différents domaines ou secteurs. On mentionnera ici les études en lien avec la mobilité, les espaces verts et naturels, l'énergie, les nuisances liées au bruit ou les risques d'accidents majeurs, mais également les études sur des secteurs précis. A l'instar de la zone des « Devins », qui fera l'objet d'une attention particulière dans ce PAL.

En résumé, la révision du PAL est une formidable occasion pour accompagner le développement de notre Village, en cohérence avec la région et le Canton et de le doter d'outils pour répondre aux défis des prochaines années. La Commission vous recommande d'accepter cette demande de crédit. Merci de votre attention.

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation de ce Conseil général, la commission financière a également examiné la demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.- pour l'élaboration du nouveau plan d'aménagement local (PAL).

L'élaboration du PAL, dont le délai est impérativement fixé par le Conseil d'Etat au 24 février 2024, constitue une obligation légale et aura un impact très important sur le développement futur de notre Commune.

Par ailleurs, la pré-étude que nous avons votée en 2018 a été validée par le DDTE donnant ainsi droit à une subvention de CHF 20'000.- qui viendra en diminution du présent crédit d'engagement. Cette pré-étude constitue un outil indispensable pour la suite de l'élaboration du nouveau PAL.

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission financière préavise favorablement cette demande de crédit de CHF 350'000.-, montant qui a été inscrit dans le budget des investissements 2022 à raison de CHF 250'000.- et dans celui de 2023 pour CHF 100'000.-.

Mme L. Cinotti :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le plan d'aménagement local, PAL est l'outil qui va nous permettre de définir le visage en termes d'aménagement du territoire, du village de Cressier pour les quinze prochaines années. Le crédit de pré-étude avait été voté et accepté. Celle-ci a été faite, soumise et acceptée par le canton. La pré-étude est un outil de travail déjà exploitable pour la suite et pour les différentes demandes de soumission. Nous remercions la commission PAL et tous les intervenants ayant permis ce succès.

Maintenant, Il s'agit de la mise en œuvre du plan qui doit être validé en février 2024. C'est important parce que si on ne respecte pas le délai, en cas d'expropriation dans le cadre du PAL, nous n'aurions pas de subvention cantonale.

M. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier va soutenir la demande de crédit pour cet outil indispensable qu'est le PAL, qui permettra le développement du village, tout en y intégrant les réflexions en lien avec les thématiques majeures de l'époque, à savoir une densification intelligente du territoire, la mobilité, l'énergie ou encore l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. Nous nous réjouissons de participer à ces travaux et réflexions. Merci de votre attention.

Lecture de l'arrêté par M. L. Cravero

M. L. Cravero, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport et arrêté relatif à la perception de la taxe des chiens (pages de 21 à 23)

M. L. Cravero, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a également discuté l'arrêté relatif à la perception de la taxe des chiens soumis ce jour.

Le montant de CHF 80.- de la taxe des chiens est resté inchangé depuis le 1er janvier 2005. Les frais ont en revanche augmenté en 17 ans. Force est de constater que la taxe qui est par ailleurs la plus modeste de l'Entre-deux-Lacs ne permet plus de couvrir la totalité des charges liées à la gestion des chiens. L'augmentation annuelle de CHF 20.-, qui, soit dit en passant, représente quand même une hausse de 25%, permet de pallier ce manque de couverture des frais. Elle est donc pleinement justifiée.

A noter encore que les CHF 100.- proposés restent en deçà du montant maximal de CHF 120.- fixé par la Loi cantonale sur les chiens.

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission financière accepte l'augmentation de la taxe des chiens à CHF 100.- à partir du 1er janvier 2022.

Mme G. Pollicino :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

On peut parfois dire que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En effet, le passage de la taxe des chiens de CHF 80.- à CHF 100.- n'est pas une augmentation drastique mais une adaptation nécessaire après seize années au même tarif. Le but de cette augmentation est de couvrir les frais sans capitaliser. Une capitalisation nécessiterait une procédure trop compliquée au vue des montants en jeux. Le groupe PLR soutient cet arrêté à l'unanimité.

M. A. Grandjean :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pour les propriétaires de chiens, dont je fais partie, il s'agit de CHF 1.60 par mois. Après la demande de plus de 3 millions que nous venons de traiter, je ne suis pas à l'aise de faire de long discours pour ce sujet. Je serai donc bref, on accepte.

Lecture de l'arrêté par M. L. Cravero.

M. L. Cravero, Président :
Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Points en suspens – informations du Conseil communal

M. L. Cravero, Président :
Le Conseil communal souhaite-il s'exprimer ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Quelques informations de la part de Monsieur Jean-Bernard Simonet.

Au sujet de l'analyse de la chimie des eaux de l'Ecluse et des Gouilles en 2021, les rapports se trouvent sur le site communal et le prochain rapport sera publié au mois de février 2022, par l'entreprise Eli10 SA. Il y a deux rapports par année qui sont publiés.

Concernant les travaux dans notre Village et le carrefour « Malpierrez », les travaux commenceront au printemps 2022. Ceci inclura le carrefour en lui-même ainsi que les deux arrêts de bus qui seront directement mis aux normes et conformes à la LHand qui doit être appliquée jusqu'à la fin de l'année 2023.

Ensuite, pour d'autres travaux comme le PGEE mesure 7, les « Argilles », ce sera pour la deuxième partie de 2022.

Concernant les travaux liés aux quartiers du « Vignoble », des « Argilles Ouest et Est ». Les travaux au « Vignoble » ont commencé le 6 septembre 2021, le suivi du chantier est en cours et se passe bien actuellement. Aux « Argilles Est », les travaux commenceront fin janvier 2022 et concernant l'Ouest, nous n'avons encore aucune information. J'en ai terminé. Merci Monsieur le Président.

9. Divers

M. L. Cravero, Président :

Je passe la parole. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ?

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 2 septembre dernier l'agroscope de l'Office fédéral de l'Agriculture a publié sur son site internet une carte portant sur les voies d'entrée des produits phytosanitaires pour les eaux de surface. Cette carte laisse à penser qu'il y a sur la Commune de Cressier un risque élevé.

J'ai contacté l'agroscope pour obtenir des précisions et des cartes plus détaillées de la région. Elles me sont parvenues dernièrement et je constate en superposant une carte des limites communales, que la Commune de Cressier ne possède pas de zone rouge, donc pas de zone à risque élevé. Ce sont apparemment les Communes de La Tène et de Cornaux qui seraient touchées. Cette carte a soulevé chez plusieurs habitantes et habitants de la Commune, la crainte de consommer une eau potable pouvant contenir des produits phytosanitaires.

Le groupe Ensemble pour Cressier demande à la Commune, si des analyses sur des produits phytosanitaires ont été faites récemment et si notre eau potable contient de tels produits.

De plus, il serait souhaitable que lors de la prochaine publication des résultats dans le « Bulcom », les informations sur les produits phytosanitaires soient ajoutées aux données habituelles. Je mets volontiers à disposition du Conseil communal et du Conseil général les cartes et les détails reçus par l'agroscope. Je vous remercie pour votre attention.

M. L. Cravero, Président :

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais également préciser que l'analyse des eaux qui est sur le site de la Commune date de 2019.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Effectivement. Bien observé. Nous avons des résultats de 2021, réalisés au mois de juin (les derniers). En effet, nous avons également constaté que sur le site, ceux de 2019 figuraient. La correction va être apportée. Le Conseil communal prend également note de l'intervention précédente.

M. R. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En mon nom et je pense aussi au nom de la population de Cressier, j'aimerais remercier le Conseil communal pour le travail effectué lors des inondations du 22 juin 2021.

J'ai vraiment été en plein dans le mouvement, et je vous remercie vraiment des travaux qui ont été faits avec le personnel de l'administration également. Merci beaucoup.

M. L. Cravero, Président :

Effectivement, très beau travail et merci beaucoup. Quelqu'un d'autre souhaite-il s'exprimer ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, merci pour vos remerciements, ça nous fait plaisir et nous touche. Merci beaucoup de la part du Conseil communal. L'année 2021 va s'arrêter, mais nous allons continuer de nous voir en 2022. J'aimerais donc vous transmettre les dates des prochaines séances du Conseil général pour l'année 2022.

Jeudi 24 février 2022, à 20h00, Salle Vallier
Jeudi 12 mai 2022, à 20h00, Salle Vallier
Jeudi 16 juin 2022, à 20h00, Salle Vallier (Comptes 2021)
Jeudi 29 septembre 2022, à 20h00, Salle Vallier
Samedi 10 décembre 2022, à 17h00 (Budget 2023)

J'aimerais également donner quelques informations pour la suite de la soirée. Pour les personnes inscrites, nous allons nous retrouver à la Croix-Blanche, il n'y aura donc pas d'apéro ici en raison des nouvelles mesures sanitaires qui nous l'interdisent. L'apéro se fera donc à table. Nous présenterons nos « Pass Covid » ou un test négatif et l'apéro se fera donc une fois que nous aurons pris place à table, assis. Sur les tables, le Conseil communal a décidé de vous offrir les boissons, et selon ce mode il y aura, deux bouteilles pour 4 personnes, dont vous choisirez la couleur. L'eau minérale sera offerte et les cafés également. Au-delà, les commandes seront à vos frais.

Fin de l'année oblige, le Conseil communal aimerait également vous remercier pour le travail et votre engagement dans les différentes Commissions. C'est la preuve, ici à Cressier, que la démocratie fonctionne et c'est très important que vous soyez remerciés pour ça de la part du Conseil communal.

On vous souhaite pour 2022, à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles, à la presse ici présente, de rester en bonne santé. Que 2022 soit pour vous vivante, passionnante, naturelle et conviviale. Bonne année.

M. L. Cravero, Président :

Quelqu'un d'autre souhaite-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons clore la séance. Je souhaite dans un premier temps un bon repas aux inscrits et de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

La séance est levée à 18h00.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,
Le Président, Le Secrétaire,

L. Cravero

L. Demarta